

CHAP. 61

Loi amendant la charte de la ville de Verdun

(Sanctionnée le 21 décembre 1912)

ATTENDU que la corporation de la ville de Verdun a Préambule.
représenté, par pétition, qu'il est désirable qu'une loi
soit adoptée, afin d'amender sa charte, la loi 7 Edouard VII,
chapitre 73, et afin de lui donner certains pouvoirs que ne
lui accorde pas ladite loi et, aussi, afin de faire disparaître
certaines de ses dispositions ;

Et, attendu qu'il est à propos de faire droit à la demande
contenue dans ladite pétition ;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du
Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec,
décrète ce qui suit :

1. L'article 1 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 73, est 7 Ed. VII,
c. 73, s. 1,
remp.
remplacé par le suivant :

“ **1.** Le territoire compris dans les limites ci-après décrites Corporation
constituée.
est érigé en municipalité de cité sous le nom de “cité de
Verdun,” et les habitants de ladite municipalité sont consti-
tués en corporation de cité sous le nom de “cité de Verdun.” Nom.

2. L'article 5776 des Statuts refondus, 1909, est rem- S. R., 5776,
remp. pour
la cité.
placé, pour la cité, par le suivant :

“**5776.** Pour permettre l'exécution des travaux perma- Emprunts
autorisés
pour exécuter
certains
travaux.
nents mentionnés dans la liste ci-après annexée comme cédule
A de la présente loi, le conseil est autorisé à emprunter sur
le crédit de la cité, pendant les trois années qui suivront
l'entrée en vigueur de la présente loi, une somme d'argent
n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres par année,
laquelle somme devra être exclusivement appliquée à l'exé-
cution des travaux permanents mentionnés dans ladite liste.
Les sommes ainsi empruntées devront être dépensées dans
les différents quartiers de la cité en proportion de leur déve-
loppement ou suivant la demande des propriétaires intéressés.

Nonobstant toute loi à ce contraire le conseil, pour les fins Emission
d'obligations
à cet effet.
ci-dessus, est autorisé à effectuer ces emprunts en émettant
des bons ou obligations de la cité par règlement ou résolu-
tion, et ces différentes émissions de bons ou obligations seront
exemptes des formalités édictées en pareil cas par les Sta-
tuts refondus, 1909, ou par la charte.”

3. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanc- Entrée en
vigueur.
tion.

CÉDULE A

Evaluation des égouts à faire dans la cité de Verdun

Rue Rushbrooke.....	1,000	\$ 3,000.00
“ Evelyn.....	1,500	2,400.00
Avenue Verdun.....	2,000	3,200.00
Rue Joseph.....	1,500	2,400.00
Avenue Galt.....	1,000	1,600.00
“ Gordon.....	1,000	1,600.00
“ Rielle.....	1,900	3,040.00
“ Rockland.....	2,100	3,360.00
1ère Avenue.....	3,300	5,280.00
2e “.....	2,100	3,360.00
3e “.....	3,300	5,280.00
4e “.....	3,300	5,280.00
Rue Wellington.....	2,000	6,000.00
“ Verdun.....	2,500	7,500.00
“ Bannatyne.....	2,000	6,000.00
“ Woodland.....	5,000	15,000.00
“ Melrose.....	5,000	8,000.00
“ Argyle.....	5,000	8,000.00
“ Eagan.....	5,000	8,000.00
“ Egoût principal.....	5,000	15,000.00
“ de l'Aqueduc.....	2,000	6,000.00
1ère ferme Crawford.....	2,000	3,200.00
2e “.....	1,900	3,040.00
3e “.....	1,500	2,400.00
4e “.....	1,500	2,400.00
5e “.....	1,000	1,600.00
6e “.....	1,000	1,600.00
Chemin Lasalle.....	1,600	2,400.00
		<hr/>
		\$270,940.00

Evaluation des trottoirs à faire

Rue Troy.....	1,400	\$ 840.00
Avenue Strathmore.....	1,800	1,080.00
“ Treherne.....	1,400	840.00
“ Galt.....	2,000	1,200.00
“ Gordon.....	4,000	2,400.00
“ Rielle.....	4,000	2,400.00
“ Rockland.....	4,000	2,400.00
1ère Avenue.....	7,150	4,290.00
2e “.....	7,150	4,290.00
3e “.....	7,150	4,290.00
4e “.....	7,150	4,290.00
Woodland.....	10,250	6,150.00
Avenue Argyle.....	10,250	6,150.00
“ Melrose.....	10,250	6,150.00
“ Egan.....	10,250	6,150.00
“ Verdun.....	4,100	2,460.00

Rue Joseph.....	800	480.00
“ Evelyn.....	1,200	720.00
“ Hickson.....	1,000	600.00
“ Bannatyne.....	1,150	720.00
“ Rushbrooke.....	2,150	1,290.00
“ Claude.....	800	480.00
“ New March.....	800	480.00
Ferme Crawford.....	8,000	4,800.00
		<hr/>
		64,950.00

Évaluation du coût du macadamisage des rues de la
cité de Verdun.

Rue de la Rivière.....	2,660 verges carrées	\$3,250.00
Avenue Pacifique.....	3,000	3,750.00
Rue Troy.....	1,550	1,900.00
Avenue Strathmore.....	4,000	5,000.00
“ Treherne.....	4,000	5,000.00
“ Galt.....	3,660	4,575.00
“ Gordon.....	7,320	9,160.00
“ Rielle.....	7,320	9,160.00
“ Rockland.....	10,000	12,500.00
1ère Avenue.....	14,660	18,325.00
2e “.....	14,660	18,325.00
3e “.....	14,660	18,325.00
4e “.....	14,660	17,325.00
Avenue Woodland.....	18,660	23,325.00
“ Argyle.....	18,660	23,325.00
“ Melrose.....	18,660	23,325.00
“ Egan.....	18,660	23,325.00
“ Verdun.....	10,000	12,500.00
Rue Joseph.....	13,330	16,662.00
“ Evelyn.....	13,330	16,662.00
“ Hickson.....	4,660	5,925.00
“ Bannatyne.....	6,600	8,385.00
“ Borel.....	5,000	6,220.00
“ Lesage.....	5,000	6,250.00
“ Crawford.....	5,000	6,250.00
“ Lanouette.....	5,000	6,250.00
“ Claude.....	1,750	2,190.00
“ New March.....	1,750	2,199.00
“ Rushbrooke.....	3,330	4,162.00
Chemin Lasalle.....		100,200.00
		<hr/>
		\$ 417,711.00

Évaluation du tuyau principal d'aqueduc à poser dans
la cité de Verdun

Rue Rushbrooke.....	1,000	\$ 1,250.00
“ Verdun I.....	2,150	3,440.00
“ Joseph.....	950	1,189.00

Rue Galt.....	1,050	1,312.00
“ Gordon.....	1,050	1,312.00
“ Rielle.....	1,230	1,537.00
“ Ruckland.....	1,850	2,312.00
1ère Avenue.....	3,150	3,940.00
2e “.....	3,150	3,940.00
3e “.....	3,150	3,940.00
4e “.....	3,150	3,940.00
Rue Verdun 11.....	2,150	3,940.00
“ Bannatyne.....	3,150	3,940.00
“ Melrose.....	1,200	1,500.00
“ Argyle.....	1,200	1,500.00
“ Egan.....	5,600	7,000.00
{ Chemin Lasalle, Ferme Crawford.	1,500	
{ Rue de l'Aqueduc, “ “	1,500	12,500.00
{ Rues transversales, “ “	9,000	
		<hr/>
		\$ 57,990.00

Évaluation des chaînes de trottoir à poser

Rue Troy.....	1,400	\$ 560.00
Avenue Stathmore.....	1,800	720.00
“ Trenholme.....	1,400	560.00
“ Galt.....	2,000	800.00
“ Gordon.....	4,000	1,600.00
“ Rielle.....	4,000	1,600.00
“ Ruckland.....	4,000	1,600.00
1ère Avenue.....	7,150	2,860.00
2e “.....	7,150	2,860.00
3e “.....	7,150	2,860.00
4e “.....	7,150	2,860.00
Avenue Woodland.....	10,250	4,100.00
“ Argyle.....	10,250	4,100.00
“ Melrose.....	10,250	4,100.00
“ Egan.....	10,250	4,100.00
“ Verdun.....	4,100	1,640.00
Rue Joseph.....	800	320.00
“ Evelyn.....	1,200	480.00
“ Hickson.....	1,000	400.00
Avenue Bannatyne.....	1,200	480.00
Rue Rushbrooke.....	2,150	860.00
“ Claude.....	800	320.00
“ New March.....	800	320.00
Avenue Mullarky.....	4,200	1,680.00
	<hr/>	
	104,450	\$21,780.00

Évaluation des terrains à faire dans les rues de la cité de Verdun

Rue Wellington.....	26,600 verges	106,400.00
Avenue Church.....	23,300	93,400.00
		<hr/>
		\$199,800.00

Totaux

Macadamisage.....	\$ 417,711.00
Egouts.....	270,940.00
Pavage.....	199,800.00
Tuyau principal d'aqueduc.....	57,990.00
Trottoirs.....	64,950.00
Bordures.....	41,780.00
	<hr/>
	\$1,053,171.00

Certifié correct,

HENRY HADLEY, jr.

Ingénieur de la cité.

Verdun.

CHAP. 62

Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert

(Sanctionnée le 21 décembre 1912)

ATTENDU que la corporation de la ville de Saint-Lam-Préambule.
bert a représenté, par sa pétition, qu'il est juste et
désirable que des pouvoirs additionnels lui soient accordés
et que certains amendements soient faits à sa charte, la loi
61 Victoria, chapitre 60, et ses amendements ;

Attendu qu'il est à propos de faire droit à sa demande ;

En conséquence, Sa Majesté, de l'avis et du consentement
du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec,
décrète ce qui suit :

1. Les habitants et les contribuables de la ville de Saint-Corporation
Lambert et leurs successeurs forment et continueront de constituée,
former une corporation sous le nom de " Ville de Saint-Nom. §
Lambert ".

2. La ville est sujette aux dispositions du chapitre premier Dispositions
du titre onzième des Statuts refondus, 1909, (articles 5256 à applicables.
5884) et de ses amendements, sauf quand ces dispositions
peuvent être incompatibles avec celles de la présente loi.

3. La loi 61 Victoria, chapitre 60, et les lois qui l'amen-61 V., c. 60,
dent, sont abrogées. etc., ab.